Tunnel du Simplon: fête de la rencontre des galeries Nord et Sud

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **31 (1905)**

Heft 7

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-24851

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Tunnel du Simplon.

Fête de la rencontre des galeries Nord et Sud.

A l'occasion du percement du Simplon, qui a eu lieu, comme nous l'avons annoncé [1], le 24 février 1905, à 7 h. 20 min. du matin, la Société d'entreprise du tunnel, Brand, Brandau & Cie, à Winterthur, a offert le 2 avril une fête intime à son personnel, et y a convié également de nombreux représentants des autorités et administrations intéressées au Simplon.

Les invités avaient été amenés par des trains spéciaux de Domodossola à Iselle et de Lausanne à Brigue ; des deux têtes du tunnel des convois de wagonnets de l'Entreprise les conduisirent de part et d'autre de la porte en fer qui avait été établie au km. 10,128, pour empêcher les eaux d'envahir toute la partie Nord du tunnel en contrepente vers le Sud.

Au moment où les invités du côté Nord, après avoir traversé vers le km. 9 la frontière, marquée par un transparent et un gabarit de lampions, arrivent à la porte de fer, celle-ci s'ouvre sur un signe donné par M. Sulzer-Ziegler, conseiller national et Directeur de l'Entreprise ; par cette étroite ouverture, les invités italiens, précédés par M. Brandau, ingénieur en chef des travaux du côté Sud, s'élancent dans la galerie Nord.

Ce fut un instant des plus émouvants que celui de cette chaleureuse rencontre des invités, symbolisant celle des mineurs après le percement, à laquelle les incertitudes des dernières difficultés avaient enlevé tout relief. Tous ceux qui ont eu le privilège d'y assister et d'admirer la parfaite entente entre le personnel des deux chantiers en conserveront précieusement le souvenir inoubliable. Grâce à la bonne ventilation et à la réfrigération artificielle au moyen de jets d'eau, personne n'est au reste incommodé par la température, qui atteint au maximum 34°,5.

Après les premières effusions de cordialité, les invités remontent en vagons et rebroussent chemin jusqu'à l'extrémité Sud de la voie d'évitement du milieu du tunnel, où une tribune est dressée pour la cérémonie de la bénédiction des galeries. Mgr. Abbet, évêque de Sion, y monte revêtu de ses vêtements épiscopaux ; il remercie les directeurs de l'Entreprise de l'avoir invité à bénir le tunnel ; « le peuple valaisan, dit-il, très attaché à sa religion, est sensible à cette attention et vous exprime sa reconnaissance par la bouche de son évêque ». Après avoir rendu hommage aux grandes inventions et aux arts techniques, Mgr. Abbet rappelle la mémoire des ingénieurs qui sont morts à la tâche, et spécialement celle de l'homme de génie qu'était M. Brand ; puis il bénit le tunnel, en souhaitant qu'il contribue au rapprochement et au bonheur des peuples.

La Marche royale et le Cantique suisse, joués par les Sociétés de musique d'Iselle et de Monthey, ajoutèrent encore à la cérémonie une solennité toute particulière.

Celle-ci terminée, les invités se séparent en deux groupes : l'un, venu de Suisse, se dirige sur Iselle où l'Entreprise lui offre un réconfortant déjeuner ; l'autre, venu d'Italie, continue son voyage sur Brigue ; M. le colonel Locher, ingénieur en chef des travaux du côté Nord, y reçoit les invités au nom de l'Entreprise.

A 8 ½ h. le groupe qui avait visité Iselle revient à Brigue ; il y débouche du tunnel au milieu d'ovations chaleureuses et d'une pluie de fleurs.

Chacun rejoint ensuite l'hôtel mis gracieusement à disposition par l'Entreprise et se hâte de faire disparaître, avant le banquet du soir, les traces de son activité de mineur.

Le même soin, qui a été mis à tous les travaux de l'Entreprise, avait présidé à l'organisation du banquet, servi dans le vestibule de la nouvelle gare. Chaque invité trouve à sa place, dans un écrin, la médaille commémorative frappée à l'occasion du percement et offerte par la Société Brand, Brandau & Cie.

Au cours du banquet, M. *Sulzer-Ziegler*, conseiller national, Directeur de l'Entreprise, salue les invités et remercie tous ceux qui ont collaboré à l'œuvre du Simplon, directement ou indirectement. Il rend hommage aux qualités des bons travailleurs d'Italie, dont le seul défaut est de se laisser guider trop facilement par des éléments turbulents, comme on a pu s'en rendre compte par les grèves mal fondées qui ont éclaté plus d'une fois. La dernière, celle d'Iselle, a empêché l'organisation de la fête ouvrière projetée. L'Entreprise a dû se borner à accorder deux jours de congé aux ouvriers, avec paie entière, et à leur distribuer la médaille commémorative en bronze. L'orateur dit les soins tout particuliers voués aux installations hygiéniques et qui ont réussi à faire perdre au percement des tunnels leur renom tragique ; le nombre minime des décès et des cas de maladies témoignent des grands progrès réalisés sur les précédents travaux de ce genre. Consciente de la grande importance des questions sociales et des devoirs des patrons, l'Entreprise a le sentiment qu'elle ne mérite pas les grèves qui sont survenues.

M. Sulzer relève ensuite les difficultés techniques qui se sont présentées au cours des travaux, et toutes les déceptions que l'on a eues ; un point seulement n'a jamais déçu, c'est le mode de travail. « Pour ce qui me concerne, dit l'orateur, ce qui m'a soutenu dans les moments de découragement c'est ma foi dans le secours de Dieu ; je ne dis pas cela comme une phrase banale, mais comme l'expression vraie de mon sentiment. »

En remerciant les hommes qui ont reconnu à quels obstacles imprévus se heurtait l'Entreprise et qui ont appuyé ses demandes de modification de contrat, M. Sulzer exprime l'avis que, pour des travaux de l'importance du percement du Simplon, les contrats à forfait ont vécu. Il rappelle avec émotion la mémoire de son associé M. Brand, celle de M. Ernest Ruchonnet et de M. J. Dumur, qui ont rendu d'éminents services à la cause du Simplon, celles enfin de tous ceux, ingénieurs et ouvriers, qui sont morts pendant les travaux.

L'Entreprise, suisse allemande d'origine, est heureuse et fière d'avoir pu collaborer avec la Suisse romande à une œuvre aussi importante ; l'orateur félicite la Suisse romande, et principalement le canton de Vaud, de sa tenacité ; il leur souhaite de retirer du Simplon tous les avantages mérités auxquels ils s'attendent et porte son toast aux cantons du Simplon.

M. *C. von Arx*, président du Conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux, apporte à l'Entreprise les félicitations de ceux-ci.

M. *Crosa*, inspecteur en chef des Chemins de fer italiens, donne lecture d'un télégramme de M. Ferraris, ministre des travaux publics, qu'il représente.

M. *le Conseiller fédéral Zemp*, chef du Département des chemins de fer, rappelle les ingénieurs qui ont élaboré les projets préliminaires, notamment à partir de 1870 : MM. Dumur et Meyer, auxquels remonte le grand honneur d'avoir établi, en 1882 déjà, le tracé suivi ; M. E. Ruchonnet enfin, l'éminent administrateur et financier qui a réussi à assurer la constitution du capital de l'entreprise. Il salue les représentants de l'Italie et apporte ses vœux de bonheur et de prospérité pour les deux nations unies par le Simplon.

Mgr. *Vicario*, évêque de Novarre, présente à l'Entreprise ses félicitations pour la large fraternité dont elle a fait preuve envers ses employés, en ayant les mêmes égards pour les ouvriers et pour les ingénieurs.

M. *H. Seiler*, président de Brigue, parle au nom de cette ville et offre à M. Sulzer deux grandes coupes d'argent, tandis que, de son côté, la Société des explosifs de Gamsen remet à l'Entreprise deux statuettes de bronze figurant des mineurs au travail.

M. *Falcioni*, de Domodossola, député à la Chambre italienne, apporte à l'Entreprise les salutations affectueuses de sa ville. Saluant la présence du prince Roland Bonaparte, il rappelle qu'il y a juste un siècle que Napoléon Ier fit construire la route du Simplon. Il porte son toast à l'Entreprise et au Président de Brigue.

M. *Colomb*, directeur du 1er arrondissement des Chemins de fer fédéraux, remet à l'Entreprise la grande médaille commémorative en or, comme marque de gratitude pour l'énergie qu'elle a déployée et les services rendus à la cause du Sim-

[1] Voir N° du 25 février 1905, page 64.

plon. Il rappelle que c'est le 20 décembre 1890 que M. Sulzer et Brand présentèrent au Jura-Simplon leur nouveau projet avec deux galeries au lieu d'une, ce qui a permis de construire le tunnel plus rapidement et à moins de frais ; il rappelle aussi le souvenir de M. Brand, dont la perforatrice a été l'instrument principal du percement.

M. *de Preux*, président du Conseil d'Etat du Valais, apporte à l'Entreprise les félicitations de son canton, qui considère le Simplon comme une source de prospérité nationale pour l'avenir.

M. *le Conseiller d'Etat C. Decoppet*, président du Conseil du 1er arrondissement des Chemins de fer fédéraux, répond au toast porté par MM. Sulzer à la Suisse romande et par M. von Arx. En regard des efforts persévérants des cantons romands, en vue du Simplon, il relève l'appui de la Confédération, de l'Italie, de la Société d'entreprise enfin, sans lesquels aucun résultat n'eût été obtenu ; c'est à tous ces collaborateurs qu'il porte son toast.

M. *le Dr Dind*, Recteur de l'Université de Lausanne, délégué par les Universités de Bâle, Zurich, Genève et Lausanne, décerne les titres de docteur « honoris causa » de l'Université de Bâle à MM. Rosenmund, Pressel et Brandau ; de l'Université de Zurich, à M. le colonel Locher ; de l'Université de Genève, à MM. Sulzer-Ziegler et Rosenmund ; de l'Université de Lausanne, à MM. Rosenmund et von Kager [1].

Prennent encore la parole : M. *le colonel Locher*, pour remercier les Universités au nom des nouveaux docteurs ; M. *Cuzzi*, de Pallanza, député à la Chambre italienne, pour exprimer le désir que le Simplon soit bientôt relié au Gothard par une ligne longeant le lac Majeur ; M. *Mogni*, ancien syndic de Domodossola, pour porter un toast à la ville de Brigue ; M. *Ed. Secretan*, conseiller national, pour former des vœux en vue de la prochaine participation de la France à l'œuvre du Simplon ; M. *Kluser*, ancien président de Brigue, pour porter un toast aux communes du Val d'Ossola.

Le lendemain matin, à 8 1/2 h., un train spécial ramenait à Lausanne les invités de Suisse, tandis que ceux d'Italie repartaient à 9 h. par le tunnel. Tous garderont à l'Entreprise un souvenir reconnaissant pour sa gracieuse et cordiale invitation à la fête de rencontre des deux galeries.

[1] Rappelons qu'en décembre 1903, à l'occasion du Cinquantenaire de la fondation de son Ecole d'Ingénieurs, l'Université de Lausanne avait tenu à conférer le même diplôme à M. Jules Dumur, ancien Directeur de la Compagnie Jura-Simplon, en reconnaissance des services rendus au canton de Vaud dans les études du Simplon (voir page 397.

SOCIÉTÉS

Société vaudoise des Ingénieurs et des Architectes

6me séance ordinaire, du samedi 18 mars 1905, au Café du Musée.

Présidence de M. E. Paschoud, vice-président.

En l'absence de M. Isoz, président, M. E. Paschoud, ingénieur, ouvre la séance, à laquelle assistent 18 membres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Th. van Muyden, architecte, demande que la Société intervienne auprès des autorités soleuroises pour la conservation du bastion que celles-ci projettent de détruire pour faire place à un arsenal.

M. Rouge, architecte, appuie la proposition de M. Th. van Muyden et demande que l'on prie le Comité central de la Société suisse d'agir.

La proposition de M. Th. van Muyden, avec l'amendement de M. Rouge, est admise à l'unanimité et le Comité est chargé de son exécution.

M. A. de Bonstetten, ingénieur civil, à Berne, nous fait une conférence très intéressante sur les automobiles. Le conférencier nous présente une étude historique et technique mettant d'une manière rapide et agréable les profanes au courant d'une question toujours plus à l'ordre du jour. De nombreux dessins illustraient l'exposé de M. A. de Bonstetten.

La séance est levée près de 11 h.

Le Secrétaire.

Rapport de la Commission chargée de l'étude du règlement des concours publics en Suisse.

Tout en adhérant au règlement des concours publics en Suisse, adopté par la Société suisse des ingénieurs et architectes [1], la Section vaudoise constate que l'article 9 du dit règlement, concernant l'exécution du projet à confier à l'auteur du premier prix, n'est appliqué que très rarement dans nos concours et que, dans aucun cas, l'article 12 n'a été pris en considération par les organisateurs de concours. C'est-à-dire que jamais, dans aucun concours, la valeur du premier prix n'a correspondu aux honoraires légitimes dus à un spécialiste pour travaux demandés.

Une étude comparative des concours en France, en Allemagne et en Suisse, permet de constater que la moyenne de la totalité des primes accordées dans les concours en Suisse ascende à 0,7 % de la valeur de la construction, tandis qu'elle atteint 1,4 % en Allemagne et 2 % en France.

En considération de ces constatations, la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes propose de modifier les articles 9 et 12 comme suit :

Art. 9. — Dans tous les cas, un premier prix doit être décerné. L'étude et l'exécution du projet seront confiés à l'auteur du premier prix.

Dans le cas où pour une raison quelconque, il ne pourrait être chargé de l'exécution, il aura droit à une indemnité supplémentaire égale à la prime.

Art. 12. — La proportion des primes par rapport au coût prévu des constructions doit être au minimum de :

2 % jusqu'à 100 000 fr.
1,7 % de 100 000 à 200 000 fr.
1,2 % de 200 000 à 500 000 fr.
1 % de 500 000 à 1 000 000 fr.
0,7 % au dessus d'un million.

La Société vaudoise des ingénieurs et des architectes propose en outre d'apporter les modifications suivantes au règlement des concours publics.

1° Supprimer le mot *essentiellement* dans l'article 4, lettre *b*, pour le remplacer par les mots *des données du programme*.

L'article 4, ainsi modifié, serait alors :

Art. 4, lettre *b*. — Un projet est mis hors concours s'il s'écarte *des données* du programme.

2° Supprimer dans l'article 7 la phrase : ils (les membres du jury) n'appartiendront à aucune école ou tendance déterminée.

Enfin, la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes propose l'adjonction au règlement d'un article 13 ainsi conçu :

Art. 13. — Toutes les fois que l'importance du projet l'exigera, le concours sera organisé à deux degrés.

Dans un premier concours d'idées, à petite échelle, on choisira les projets à admettre au concours définitif.

Dans un second concours à plus grande échelle, les concurrents seront tous indemnisés. Ils devront être au nombre de 3 au minimum et 5 au maximum.

Le montant minimum de l'indemnité allouée à chaque concurrent sera fixé par le premier programme.

Comme pour les concours à un degré, l'auteur du premier prix sera chargé de l'exécution ou indemnisé spécialement.

Une seule exposition aura lieu après le jugement du second concours.

H. Meyer ; J. Simon ; A. Laverrière ; O. Oulevay ; G. Epitaux ; Ch.-F. Bonjour ; E. Dufour ; H. Verrey.

[1] Voir N° du 25 janvier 1904, page 103.

CONCOURS

Collège primaire pour garçons, à Vevey [1].

Le nombre des projets présentés au concours est de 61. Le jury, dont M. Marc Camoletti, architecte, à Genève, a été appelé à faire partie en remplacement de M. H. Juvet, décédé, se réunira dans le cours de la présente semaine.

[1] Voir N° du 10 janvier 1905, page 16.

Lausanne. — Imprimerie H. Vallotton & Toso, Louve, 2.